

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 31 mars 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre des opérations de développement social urbain en cours dans le quartier des Etats-Unis à Lyon 8°, l'OPAC du Grand Lyon a décidé de procéder à la requalification des espaces extérieurs du groupe d'immeubles Million.

Le parti d'aménagement adopté en 1995 visait à :

- proposer un système paysager fort en donnant du volume aux jardins et une harmonie avec les cheminements existants,
- corriger l'aspect vétuste des jardins par une différenciation des matériaux de sol, selon leur usage public ou privatif et en articulation avec le bâti,
- créer des espaces plus conviviaux par l'utilisation d'essences d'arbres et d'arbustes variées, par un éclairage semi-indirect mieux approprié, par une meilleure continuité des niveaux de sol et par un mobilier urbain adapté aux usages.

Le coût total de l'opération a été estimé à 7 600 000 F TTC.

Le plan de financement prévisionnel est globalement le suivant :

- Etat	1 648 000 F,
- Communauté urbaine	3 193 000 F,
- ville de Lyon	1 978 000 F,
- OPAC du Grand Lyon	781 000 F.

La réalisation de cette opération a été programmée sur trois tranches successives. Les deux premières ont été mises en oeuvre en 1995 et 1997 pour un montant total de 4 860 000 F et ont concerné les espaces extérieurs des bâtiments A 1, A 2, B 2, C 1 et C 2.

Par délibérations n° 95-5865 et n° 1997-2324 respectivement en date des 23 janvier 1995 et 16 décembre 1997, le conseil de communauté a approuvé chacune des tranches de travaux ainsi que la participation à leur financement (828 000 F en 1995 et 850 000 F en 1997).

L'OPAC du Grand Lyon prévoit de mettre en oeuvre au cours de l'année 1999, la troisième tranche de travaux qui concerne les espaces extérieurs du bâtiment B 2 et les espaces situés au sud des immeubles de la rue du Professeur Tavernier.

Le coût total de cette dernière tranche est estimé à 2 271 973,47 F HT, soit 2 740 000 F TTC répartis comme suit :

- Etat (subvention)	500 000 F,
- communauté urbaine de Lyon	1 515 000 F,
- ville de Lyon	450 000 F,
- OPAC du Grand Lyon	275 000 F ;

**B - Propose** de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 95-5865 et 1997-2324 respectivement en date des 23 janvier 1995 et 16 décembre 1997 ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social, et finances et programmation ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** la troisième et dernière tranche d'aménagement des espaces extérieurs du groupe Million telle que présentée ainsi que son financement.

**2° - Autorise** monsieur le président à verser à l'OPAC du Grand Lyon une participation financière d'un montant de 1 515 000 F et signer la convention afférente.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1999 et suivants - compte 657 570 - fonction 824 - opération 0051.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,